

GRAND SITE



MAIRIE DE VERGISSON

Département de Saône et Loire

**2 place de la mairie
71960 VERGISSON**

téléphone 03 85 35 83 96

mairie-vergisson@wanadoo.fr

[web : vergisson.com](http://web:vergisson.com)

COMPTE RENDU DE SEANCE ORDINAIRE DU 04/07/2017

Suivant l'article L 2121-25 du CGCT

Suivant l'article L 2121-26 le procès-verbal du secrétaire de séance peut être communiqué sur demande

Le à 19 h 30, en mairie de Vergisson, s'est réunis sous la présidence de Mr Roger LASSARAT :

- Mmes et Mrs Anne BROCHETTE, Didier VEILLITH, Eve REY, Gisèle MEUNIER, Lionel LAUER, Laurent COLPART

Pouvoir :

N°2017 - 141 ► Syndicat intercommunal du Hameau de l'eau vive : modification des statuts, extension des compétences

La modification des statuts suivante a ainsi été proposée : « Le Syndicat Intercommunal du Centre d'Accueil du Hameau de l'Eau Vive a pour objet l'aménagement, l'équipement, l'entretien et la gestion du Centre d'Accueil pour personnes âgées et familles comprenant un Centre d'animation sociale ET 74 logements. » Considérant qu'il y a lieu de faire évoluer les statuts du Syndicat Intercommunal du Centre d'Accueil du Hameau de l'Eau Vive, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification des statuts avec l'extension des compétences

N° 2017 - 142 ► Tableau des effectifs du personnel communal

Suite aux demandes d'avancement de grade et compte tenu du résultat favorable de la commission administrative paritaire, le conseil municipal décide de la suppression et création d'emploi ainsi proposées et dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget primitif communal.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 01/01/2017 et se présente ainsi :

FILIERE	GRADE	EFFECTIF	TPS COMPLET
Technique	Agent de maîtrise	1	1
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	2	1
Administratif	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	1

N° 2017 - 143 ► Immeuble du Forgeron : libération du T4 (appartement A)

Suite au départ du locataire du T4 (appartement A) de l'immeuble du Forgeron au 25/06/2017 et à l'état des lieux en présence du locataire sortant, ne faisant ressortir aucune dégradation, le conseil municipal autorise le remboursement de la caution d'un montant de 1223.06 euros au locataire sortant.

N° 2017 - 144 ► Baux communaux : cession de bail au profit d'un descendant – baux 86B, 92B et 91B

Suite à la demande de cession du bail à ferme n° 86b et 92b par Daniel BARRAUD au profit de sa fille, Anaïs BARRAUD épouse VOITURET,
Suite à la demande de cession du bail à ferme n°91b par Annie SAUMAIZE au profit de son fils, Guillaume SAUMAIZE,
Vu l'article L 411-35 du code rural,
Le conseil municipal approuve la cession des baux ci-dessus nommés.

N° 2017 - 145 ► Motion : hôpital de Chalon sur Saône

Le Conseil municipal s'est ému de la situation actuelle de l'hôpital de CHALON SUR SAONE et des risques de fermeture de son Unité de Soins Intensifs Cardiologiques.
Il attire l'attention des pouvoirs publics sur l'importance de cette structure pour la prise en charge des personnes concernées par ces soins.
Le conseil municipal souhaite le renforcement de l'unité de soins intensifs cardiologiques avec l'ouverture d'un centre d'angioplastie coronaire à CHALON SUR SAONE pour permettre une prise en charge conforme aux standards actuels.

N° 2017 - 146 ► Enfouissement des réseaux Télécom et électrique BTS P Bourg (le Martelet / les Crays)

Vu le projet de réalisation par le SYDESL de l'enfouissement des réseaux de télécommunications (en coordination avec le réseau électrique), référencé dossier 567018_RDP,
Vu le coût des travaux de dissimulation du réseau téléphonique s'élevant à 14400 Euros TTC,
Vu le montant de l'aide accordée dans les conditions décidées par le Comité syndical du SYDESL, s'élevant à 50 %,
Vu la programmation de ces travaux pour 2018 impliquant une prévision budgétaire 2018,
Le conseil municipal émet un avis favorable à cette programmation d'enfouissement des réseaux – dossier 567018_RDP et à la participation financière demandée à la Commune de Vergisson comme énuméré dans l'exposé. Il sollicite auprès du SYDESL la réalisation de l'étude définitive.

N° 2017 - 147 ► Aménagement de la place de l'église et mise en accessibilité de la salle des fêtes : passation d'un marché complémentaire

Concernant le marché de travaux « aménagement de la place de l'église et mise en accessibilité de la salle des fêtes » et tenant compte des exigences du contrôleur technique non demandées en phase « étude », des recommandations émises par l'architecte des bâtiments de France et des imprévus de chantier engendrant la modification du programme de chantier, le conseil municipal autorise la passation d'un marché complémentaire s'élevant à 21137.75 euros HT soit 25365.30 euros TTC avec les entreprises suivantes, portant le marché initial de 250 644.12 euros HT à 271 781.87 euros HT soit 326 138.24 euros TTC (représentant une augmentation de 8.4333 %) :

Lot 09 – électricité

- Avenant 1 s'élevant à 2 041.00 euros HT
- Avenant 2 s'élevant à 3 710.00 euros HT

Portant le marché de 4 501.00 euros HT à 10 252.00 euros HT soit 12 302.40 euros TTC

Lot 06 – plâtrerie peinture menuiserie intérieure bois

- Avenant 1 s'élevant à 1 528.00 euros HT

Portant le marché de 9 017.00 euros HT à 10 545.00 euros HT soit 12 654.00 euros TTC

Lot 07 – carrelage faïence

- Avenant 1 s'élevant à 724.31 euros HT

Portant le marché de 3 143.77 euros HT à 3 868.08 euros HT soit 4 641.70 euros TTC

Lot 08 – Plomberie sanitaires

- Avenant 1 s'élevant à 545 euros HT

Portant le marché de 1 441.00 euros HT à 1 986.00 euros HT soit 2 383.20 euros TTC

Lot 02 – démolition gros œuvre maçonnerie

- Avenant 1 s'élevant à 10 714.44 euros HT

Portant le marché de 103 900.00 euros HT à 114 614.44 euros HT soit 137 537.33 euros TTC

Lot 05 – menuiserie aluminium

- Avenant 1 s'élevant à 1 875.00 euros HT

Portant le marché de 9 865.00 euros HT à 11 740.00 euros HT soit 14 088.00 euros TTC

Le maire est autorisé à signer l'ensemble de ces avenants formant le marché complémentaire et les notifier aux entreprises.

N° 2017 - 148 ► Décision modificative n°1 du budget communal

Suite à l'emprunt de 170000 euros contracté auprès de la BP BFC portant sur les travaux d'aménagement de la place de l'église, le conseil municipal a décidé de procéder au remboursement de la 1ère annuité en 2017 afin d'obtenir un meilleur cout de crédit.

Suite au marché complémentaire relatif aux travaux d'aménagement de la place de l'église et mise en accessibilité de la salle des fêtes décidé en séance du 04/07/2017, le conseil municipal décide de contracter un prêt complémentaire d'un montant de 25500 euros.

Pour se faire, le conseil municipal décide du mouvement de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60633 : F. de voirie	4 714.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 714.00 €	
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	1 602.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	1 602.00 €	
D 023 : Virement section investissement		12 130.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		12 130.00 €
D 1641 : Emprunts en euros		12 130.00 €
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		12 130.00 €
D 2313-127 : place de l'église		25 500.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		25 500.00 €
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		411.00 €
D 6688 : autres	700.00 €	
TOTAL D 66 : Charges financières	700.00 €	411.00 €
R 021 : Virement de la section de fonct		12 130.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		12 130.00 €
R 1641-127 : place de l'église		25 500.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées		25 500.00 €
R 7381 : Taxe add. droits de mutation		5 525.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes		5 525.00 €

Le Maire, Roger LASSARAT